



INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION ANNEXE B  
 ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
 ORGANIZACIÓN DE AVIACIÓN CIVIL INTERNACIONAL  
 МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ГРАЖДАНСКОЙ АВИАЦИИ  
 منظمة الطيران المدني الدولي  
 国际民用航空组织

999, RUE UNIVERSITY, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3C 5H7

Téléphone: (514) 954-8041  
 Télécopieur: (514) 954-6077

Internet: icao.hq@icao.org  
 Sitatex: YULCAYA

Télex: 05-24513  
 Adresse télégraphique: ICAO MONTREAL

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

le 28 mai 1999

Madame la Représentante,

Je vous remercie de votre lettre du 28 mai 1999, relative à l'article V, sous-alinéas 1 c) (i) et (ii), de l'Accord de siège supplémentaire signé ce jour, lettre libellée comme suit:

«Conformément à l'Accord de siège supplémentaire entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), signé le 28 mai 1999, je propose les arrangements suivants, sur la façon dont la procédure prévue par l'article V, sous-alinéas 1 c) (i) et (ii), dudit Accord sera appliquée en pratique:

1. Le plus tôt qu'elle le peut avant la tenue des assemblées prévues au sous-alinéa (i), l'OACI en informe par écrit (par télécopie ou autrement) l'agent de liaison du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSG) auprès de la mission canadienne à l'OACI, et elle adresse une copie de la communication au gestionnaire régional de TPSG.
2. La notification donne:
  - a) la ou les dates et la durée de l'événement;
  - b) le lieu exact de son déroulement;
  - c) le nombre approximatif de participants;

Madame Ghislaine Richard  
 Représentante du Canada auprès de  
 l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)  
 999, rue University  
 Bureau 15.35  
 Montréal (Québec)  
 H3C 5J9